

## [Enseigne / préenseigne / publicité](#)

Les enseignes, tout comme la publicité et les pré-enseignes, font partie du paysage de la ville. Les enseignes rendent visibles les commerces et locaux artisanaux. Le respect de la réglementation est nécessaire pour l'harmonie de l'espace public.

**Vous êtes artisan ou commerçant et vous souhaitez installer une enseigne ou une préenseigne, il convient préalablement d'effectuer une déclaration ou une demande d'autorisation auprès du service urbanisme.**

[Règlement Local de Publicité Intercommunal](#) (.pdf - 7.61 Mo)

[Télécharger le formulaire de demande de pose d'enseigne](#) (.pdf - 316.07 Ko)

[Télécharger le formulaire d'autorisation d'occupation du domaine public à caractère commercial](#) (.pdf - 258.92 Ko)

## Service urbanisme

### Service Urbanisme

Tél. : 02.48.57.06.14

urbanisme@ville-mehun-sur-yevre [dot] fr

rgba(255,255,255,1)